

DECISION DU MAIRE 2024/058

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de subvention – dispositif « Savoir rouler à vélo »

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy de procéder à l'intervention « Savoir Rouler à vélo » dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention dans le cadre de l'intervention « Savoir Rouler à vélo » au titre de l'Agence Nationale du Sport.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 4 050 € soit 50€ par enfant bénéficiant du dispositif.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 11 octobre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Bourbon-Lancy. The stamp contains the text 'Maire de BOURBON-LANCY' and 'Saône & Loire'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Edith Gueugneau'.